

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 400

Artikel: Des solutions radicales?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018601>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bons et les mauvais chômeurs

C'est avec les meilleures intentions du monde que le Conseil genevois de l'éducation continue des adultes s'était attaqué au problème du recyclage. Déjà en novembre 1975, il adressait au Conseil d'Etat un rapport sur ce thème.

Huit mois plus tard — avec quelque retard sur l'horaire prévu — à fin juillet donc de l'année dernière, le dit Conseil, après des études complémentaires et des concertations avec les « partenaires sociaux », revenait sur la question, sous la forme d'un certain nombre de propositions qui allaient aboutir à l'institution de cette fameuse « commission de sélection des chômeurs », sur le point d'être mise en place par le Conseil d'Etat genevois, un organisme qui n'a pas son pareil à travers les cantons suisses, un organisme de plus

en plus violemment contesté par un nombre croissant d'opposants résolus (un « groupe d'action » s'est créé qui regroupe le Syndicat des professions techniques, le Comité VPOD, plusieurs groupes des syndicats chrétiens, le Comité de chômeurs, l'Association suisse des assistants sociaux section genevoise, l'Association genevoise des psychologues, le Centre de contact Suisses immigrés, le Manifeste démocratique).

Comment en est-on arrivé là ? Revenons aux projets du Conseil de l'éducation continue des adultes !

Son constat, implicitement admis par l'Exécutif cantonal, tenait en quatre points bien distincts : 1. « De très nombreux chômeurs retrouvent dès les premiers mois d'inactivité un nouveau travail ».

2. « L'Office cantonal de placement, de lui-même ou avec l'aide des services de placement privés ou paritaires, fait un travail fructueux ».

3. « Un nombre important de chômeurs, qu'on peut considérer comme marginaux, sont plus du ressort des services d'assistance que du service de placement ».

4. « Par des mesures adéquates, il devrait être possible de donner aux « vrais » chômeurs la possibilité de se replacer ».

C'est ce constat qui permettait au Conseil de poser le diagnostic qui est à la base de toute l'affaire : « Il est nécessaire de faire une distinction parmi les chômeurs, d'un côté ceux qui peuvent s'intégrer dans la vie professionnelle, et de l'autre ceux qui ne peuvent pas s'adapter à un travail normal pour des raisons de santé (drogue, etc... sic !) ou de caractère ».

D'où la proposition de création de deux commissions (fondées en une seule, par la suite, à l'ini-

Des solutions radicales ?

Il est frappant de constater que le phénomène du chômage montant ne suscite en Europe aucune réflexion globale. Et pourtant, les grands pays industriels s'apprêtent à entrer dans les années 1980 avec un nombre de chômeurs demeurant aux alentours de quinze millions. Cette « vague » en chiffres (taux de chômage ajustés pour rendre comparables les statistiques des différents pays) :

	Moyenne 1962-1973	Juillet-sept. 1976
Etats-Unis	4,6	7,7
Grande-Bretagne	3,1	6,4
Allemagne fédérale	0,6	3,4
France	2,2	3,9
Japon	1,2	2,1
Italie	3,5	3,7

A cet égard est digne d'intérêt la voix de l'hebdomadaire spécialisé l'« Economist » (Londres) —

la Grande-Bretagne est l'une des régions les plus touchées de ce côté-ci de l'Atlantique — qui tente de prendre le problème à bras-le-corps et en vient à lancer un appel pour des solutions « radicales ». Selon la publication en question, trois voies seront probablement explorées (la dernière étant, selon l'auteur, seule souhaitable en soi sur le plan social !). Nous citons, « grosso modo » :

1. Réduire les allocations de chômage. De nombreux emplois seront créés là où la production des travailleurs, même si elle n'a pas une grande valeur, aura du moins une valeur supérieure à la faible différence existant entre l'allocation de chômage et le salaire d'un ouvrier. Il y a des chances pour que l'on cesse, dans ce cas, de verser des allocations à des jeunes bien portants qui refuseraient d'accepter ces emplois.

2. Révision du système d'enseignement et de recyclage. On mettra davantage l'accent sur la reconversion des « chômeurs adultes » et l'on cessera de considérer l'enseignement comme le privilège

des jeunes (cela dans le cadre de budgets qui ne devront pas accroître les dépenses publiques nettes). En ce qui concerne l'enseignement pour les plus de dix-huit ans, les critères d'octroi d'une aide financée par le contribuable ne tiendront probablement pas compte de l'âge, ils reposeront simplement sur les aptitudes des intéressés et leur volonté d'apprendre. Pour obtenir l'insertion d'un plus grand nombre de chômeurs adultes dans l'enseignement universitaire sans augmentation des dépenses publiques nettes, les écoles et universités seront peut-être obligées de revoir complètement l'organisation des plans d'études et de les concentrer sur des durées plus ramassées (notamment grâce à la réduction des périodes de vacances).

3. Mobilité de la main-d'œuvre. On s'emploiera à accroître la mobilité de la main-d'œuvre en pesant sur l'organisation des conditions de logement : aujourd'hui, un locataire de HLM est dans l'impossibilité de chercher du travail ailleurs sans subir une perte financière assez forte pour le décourager...